



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :
PROJET DE RÈGLEMENT NO 21-534 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 09-345
AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DU LOT 6 428 006

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de Zonage de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 21-07-251 à sa séance du 13 juillet 2021, du projet de règlement numéro 21-534 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT N° 21-534 MODIFIANT LE RÈGLEMENT de Zonage no 09-345 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DU LOT 6 428 006, tiendra une assemblée publique de consultation le 17 août 2021 à compter de 19h30, dans la salle du conseil située au 213, rue de l'Aréna à Lambton, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

- Le règlement vise à inclure les modifications suivantes:

- Modifier le zonage d'une partie du lot 6 428 006 afin de permettre la mise en place éventuelle d'une entreprise;
- Autoriser l'usage Commerce extensif à la zone M-14.

QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

DONNÉ À LAMBTON

CE 22 IÈME JOUR DE JUILLET 2021

Marcelle Paradis
Directrice générale / Secrétaire trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marcelle Paradis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la *Loi*, le 22 JUILLET 2021.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 22 IÈME JOUR DE JUILLET 2021.

Marcelle Paradis
Directrice générale / Secrétaire trésorière